Réunion en visioconférence

Présents : MM. BRUNEAU (Président) – DUVAL – JUVE – LETHIELLEUX – MANAA
Absents excusés : MM. CHARLANNE – EL OUASSINI - HONDELATTE – GAZEAU

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 118 euros.

Aymeric Duval est désigné secrétaire de séance.

1/ Aménagement du calendrier : Report de la 3ème journée de championnat R1 Futsal

La Commission Régionale Futsal propose de procéder au report de la 3ème journée du championnat de Régional 1 Futsal. Cette décision est motivée par une hausse significative du nombre d'équipes engagées en Coupe Nationale Futsal cette saison. En raison de cette augmentation, le format de la compétition impose désormais à la Commission de faire entrer en lice les équipes de Régional 1 dès le premier tour de l'épreuve.
Or, ce premier tour de Coupe Nationale est programmé la même semaine que la 3ème journée du championnat de R1, rendant impossible le maintien de ces rencontres à la date initiale.

Par conséquent, et après une étude approfondie des dates de repli disponibles au calendrier général, la C.R. Futsal propose de repositionner l'intégralité de cette 3ème journée de championnat sur la semaine du 6 au 12 décembre.
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Valentin LETHIELLEUX, membre du club de R1 (Neuvic Saint Léon Futsal) ne participe pas au vote.

2/ Tirage du 1er Tour de la COUPE NATIONALE FUTSAL

Valentin LETHIELLEUX, membre du club de R1 (Neuvic Saint Léon Futsal) ne participe pas au tirage.

SYSTEME COUPE NATIONALE FUTSAL (LFNA)
SAISON 2026/2027

(3 QUALIFIES POUR LA FFF POUR LE 1ER TOUR FEDERAL)

41 Engagés

Semaine 40	1er Tour	20	matches avec	40	clubs				
Semaine 43	2ème Tour	10	matches avec	20	vainqueurs	+	0	entrant	
Semaine 47	3ème Tour	5	matches avec	10	vainqueurs				
Samedi 12/12/2025 ou Dimanche 13/12/2025	Finale Régionale	3	matches avec	5	vainqueurs		1	entrant	Pessac F.C.
		38					41	engagés	

Situation de l'U.E.S. MONTMORILLON :

Les membres de la Commission, après vérification des différents engagements en championnat SENIOR FUTSAL, et conformément à l'article 3 du Règlement de la COUPE NATIONALE FUTSAL : « *La Coupe Nationale Futsal est ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés à la FFF et engagés dans un championnat Senior Futsal.* », ne peuvent retenir l'engagement du club en l'absence d'un championnat dans le département de la Vienne.

Les frais d'engagement seront remboursés au club.

Les membres ont réparti les 40 équipes engagées sur ce 1er tour en deux groupes géographiques de 20 équipes.
Le club de PESSAC F.C., pensionnaire de D2 FUTSAL, verra son entrée en compétition lors de la Finale Régionale.

Dimanche	**27/09/2026**								
J1	79680961	31403.1	564772	Crazy Ducks 1	-	511449	Cenon Us 1	18H	Complexe Du Loret 1 à CENON
J1	79680956	31398.1	581270	St Varent Pierregeay 1	-	563838	Nord 17 Fc 1	15H	Salle Omnisports à ST VARENT
Lundi	**28/09/2026**								
J1	79680957	31399.1	507008	Thouars Foot 79 1	-	580700	The F.O.C. Vouilleta 1	21H	Salle Omnisport Du Chateau à THOUARS
J1	79680958	31400.1	507545	Verdille Usa 1	-	851805	Niort Es 1919 1	20H30	Gymnase Complexe Pays D' Aigre à AIGRE
J1	79680970	31412.1	518856	Marmande 47 Fc 1	-	565214	Nsl Futsal 1	21H30	Gymnase Lycee Val De Garonne à MARMANDE
J1	79680954	31396.1	563787	Boutonnais Fc 1	-	590439	Angouleme Futsal 1	21H	Salle Omnisport à CHEF BOUTONNE
J1	79680959	31401.1	564804	Aunis Sud Futsal 1	-	580939	Cognac Football Ua 1	21H30	Gymnase Andre Dulin à AIGREFEUILLE D AUNIS
Mercredi	**30/09/2026**								
J1	79680963	31405.1	505684	Bayonne Aviron 1	-	552012	Martignas Illac Fc 1	21H30	Salle Saint Bernard à BAYONNE
J1	79680967	31409.1	560218	Mascaret Fc 1	-	548459	St Medard Jalles Abp 1	21H30	Salle De Sports Les Costauds à IZON
J1	79680952	31394.1	561222	Fc Autize 1	-	565784	Futsal Club Limoges 1	21H	Gymnase Du Collège à COULONGES SUR L AUTIZE
Jeudi	**01/10/2026**								
J1	79680960	31402.1	507176	Niort Soucheen Sa 1	-	563794	Canton Courcon Fc 1	21H45	Stade De Souché à NIORT
J1	79680951	31393.1	551597	Sud Gatine Fc 1	-	523946	Le Tallud Eveil 1	21H	Salle Des Sports à ST PARDOUX SOUTIERS
J1	79680966	31408.1	560608	Futsal Arrigans 1	-	525600	Chambery Rc 1	20H30	Salle Polyvalente à OSSAGES
J1	79680955	31397.1	563636	Bessines Asptt 1	-	540957	Futsal 2 Charentes A 1	21H	Salle Des Gardoux à NIORT
J1	79680962	31404.1	564522	Adfc 1	-	505598	Bordeaux Coqs Rouges 1	20H	Gymnase Jean Zay à LA ROCHE CHALAIS
J1	79680964	31406.1	565011	Fcle 1	-	564510	Aresien Fc 1	20H30	Gymnase Municipal à LES EGLISOTTES ET CHALAURES
J1	79680968	31410.1	566122	Fc Grand Dax 1	-	560251	Selecao United Artig 1	20H30	Salle Polyvalente à OEYRELUY
Samedi	**03/10/2026**								
J1	79680969	31411.1	505679	Merignacais Sa 1	-	564595	Fc Moun 1	21H30	Parc Des Sports Daniel Colombier à MERIGNAC
J1	79680965	31407.1	565217	Mmf 1	-	564352	Futsal Club Lg3 1	19H	Gymnase Michèle Michel Cousset à MONTPON MENESTEROL
J1	79680953	31395.1	582442	Aulnay Futsal Aj 1	-	582433	Sporting Royan 1	18H	Salle L'Ouche Des Carmes à AULNAY

La règlementation adressée à tous les clubs engagés :

Organisation des rencontres
Le club 1er nommé de chaque match est le club recevant, sauf si ce dernier est un niveau hiérarchiquement au-dessus de son adversaire, auquel cas la rencontre est inversée.

Les 3 niveaux sont :
- Clubs NATIONAUX (Niveau 1)
- Clubs de LIGUE (Niveau 2)
- Clubs DEPARTEMENTAUX (Niveau 3)

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.
Dès le créneau réservé, le club recevant informera le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : competitions@lfna.fff.fr.

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé.
La C.R. FUTSAL statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis. En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Durée des rencontres

Pour l'épreuve éliminatoire :
La durée du match est de quarante minutes temps réel (2 x 20) ou, en l'absence de chronométrage officiel, de soixante minutes (2 x 30). Entre les deux périodes une pause de quinze minutes est observée.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procèdera à une prolongation de 2 x 5 minutes.

Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs, principe de la « mort subite »).

Lors de la Finale Régionale, le temps de jeu sera : 2 x 20 minutes (temps effectif : salle équipée d'un chronométrage électronique).

3/ CHAMPIONNAT R1 FUTSAL

Les membres de la C.R. FUTSAL prennent connaissance de l'absence de déplacement de l'équipe du R.C. CHAMBERY pour le compte de la 2nde journée du championnat R1 FUTSAL sur les installations de MONT DE MARSAN, ce lundi 21 Septembre 2026.
Après lecture du rapport du délégué et confirmation du forfait à posteriori du club concerné, la C.R. FUTSAL déclare le R.C. CHAMBERY forfait pour cette rencontre. Une amende financière de 91€ sera débitée sur le compte du club.

En conséquence de l'application de ce forfait pour l'équipe 1ère du R.C. CHAMBERY en R1 FUTSAL, **l'équipe réserve évoluant en R2 dès ce mercredi 23 Septembre est également déclarée forfait** conformément aux dispositions de l'article 19.7 des RG de la LFNA, et 19.8 des RG de la LFNA sur décision unanime des membres de la C.R. FUTSAL.

Les membres de la C.R. présents décident à l'unanimité de ne pas appliquer l'amende financière pour ce forfait règlementaire.

Avis du service juridique :

« *Dans le cas du RC CHAMBÉRY, le forfait concerne la J2 du championnat R1 le lundi, tandis que l'équipe évoluant en R2 doit disputer sa J1 mercredi. Même si les deux équipes ne disputent donc pas la même journée de championnat, leurs rencontres sont programmées dans un délai très rapproché. La question qui se pose est donc de savoir si, compte tenu des spécificités du calendrier FUTSAL, les deux rencontres peuvent être considérées comme suffisamment rapprochées pour appliquer le principe prévu par l'article 19 7°, à l'image de ce qui peut être retenu en Foot LIBRE lorsque les rencontres se déroulent au cours d'un même week-end.*

Cette interprétation peut être retenue. En effet, si l'on applique la logique habituellement retenue en Foot LIBRE, il me semble que le forfait de l'équipe supérieure doit également entraîner le forfait de l'équipe inférieure pour sa rencontre de R2 de mercredi. Le fait que la R2 dispute sa J1 alors que la R1 dispute sa J2 ne me paraît donc pas, à lui seul, de nature à écarter l'application de l'article 19 7°.

Le 8° de l'article 19 précise par ailleurs que « pour tous les cas susvisés et particuliers, il appartient à la Commission compétente de statuer ». Cette disposition permet donc à la Commission de prendre en considération les particularités du calendrier FUTSAL et, notamment, de s'appuyer sur la logique déjà appliquée en Foot LIBRE pour apprécier la situation.

En conséquence, et sous réserve de l'appréciation de la Commission, il me semblerait plus cohérent d'acter le forfait de l'équipe 1 du RC CHAMBÉRY sur la J2 de R1 et, par voie de conséquence, le forfait de l'équipe de R2 sur sa J1, les deux rencontres étant séparées de seulement 48 heures. »

Olivier BRUNEAU,
Président C.R Futsal

Aymeric DUVAL et Vincent VALLET
Secrétaire C.R Futsal et de séance







P.V. validé le 23 Septembre 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la Ligue de Football de NOUVELLE-AQUITAINE